

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Annexe à la délibération n°001-2020 du 30 janvier 2020

1/ LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Les finances des collectivités territoriales sont impactées par l'environnement macro-économique national et international, et notamment par les mesures politiques prises en matière économiques, budgétaires, et fiscales. Il est donc nécessaire de connaître de resituer l'état des finances communales dans ce contexte global.

L'environnement macro- économique

- Un ralentissement synchronisé de l'économie mondiale à partir de l'été 2019, lié à la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis, aux incertitudes du « Brexit » et aux multiples risques géopolitiques : baisse du volume du commerce mondial, contraction de la production industrielle, faibles perspectives de croissance du produit intérieur brut...
- Une croissance affaiblie dans la zone Euro, après une période de reprise en début d'année, et contrastée d'un pays à l'autre : risque de récession en Allemagne et en Italie, mais croissance encore modérée en France, en Espagne et au Portugal. L'assouplissement des conditions financières décidé par la Banque Centrale Européenne, et le déploiement de plans budgétaires nationaux ont contribué à stabiliser la demande intérieure, également soutenue par une faible inflation.
- La France a connu une activité justement portée par la demande intérieure, avec un investissement dynamique des entreprises et une consommation privée relativement élevée. La croissance est légèrement supérieure à celle de la zone Euro (1,3%). Le marché du travail s'est amélioré et plusieurs mesures budgétaires ont été adoptées en soutien au pouvoir d'achat, d'où l'augmentation des dépenses de consommation.

Evolution des principaux indicateurs économiques

| | 2019 (estimation) | 2020 (prévision) |
|---------------------------|----------------------|---------------------|
| Taux de croissance du PIB | 1,3% | 1,3% |
| Taux d'inflation | 1,2% | 1,3% |
| Taux de chômage | 8,2% | 8% |

Les principales mesures de la loi de finances relatives aux collectivités locales

La loi de finances 2020 découle de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, mais cette loi de programmation devrait faire l'objet d'une révision pour tenir compte du contexte économique et social de ces derniers mois.

Au niveau des dotations de l'Etat :

- Les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales vont à nouveau augmenter de 3,3% par rapport à la LFI 2019, dus principalement à la 3^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes.
- Les concours financiers de l'Etat sont en très légère augmentation (49,1 Mds€ contre 48,8 en 2019) ; Le niveau global de la DGF est stabilisé autour de 26,8 Mds€.
- Plusieurs mesures de soutien à l'investissement local du bloc communal sont maintenues dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Au niveau de la fiscalité :

- Le PLF 2020 est essentiellement marqué par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021 ; en tant que produit fiscal des communes, elle sera compensée par le reversement de la part départementale de taxe sur le foncier bâti sur la base des taux 2017 et des bases fiscales 2020.
- La revalorisation des bases de valeurs locatives est, depuis 2018, fonction de l'inflation constatée. Mais contrairement à 2019, le taux d'inflation retenu pour la revalorisation 2020 est celui constaté entre septembre 2018 et septembre 2019, soit 0,9% (contre 2,2% en 2019).
- La révision des valeurs locatives a débuté en 2017 avec les locaux professionnels et se poursuit avec les locaux d'habitation pour une mise en œuvre des nouvelles impositions en 2026.

2/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

Le débat d'orientations budgétaires de la CCBTA s'est tenu en séance du Conseil Communautaire du 9 décembre dernier. Comme chaque année, neuf thématiques ont été abordées :

- Le contexte global
- La présentation de la CCBTA
- La situation de la CCBTA en termes de ressources humaines
- La structure de la dette au 1^{er} janvier 2019
- Le bilan comptable 2019 de l'ensemble des budgets
- Les orientations en matière de fiscalité
- La tendance d'évolution des autres recettes de fonctionnement
- La tendance d'évolution des dépenses de fonctionnement
- Les propositions d'investissements

Ce qu'il faut retenir de ces orientations :

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) a progressé de façon continue depuis 2016 pour atteindre 39,43% en 2019 (contre 36,09% en 2018), désormais supérieur à la moyenne nationale des EPCI de même strate démographique (37,29%).

Pour mémoire, le CIF sert de base de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, mais est également utilisé pour mesurer la pertinence du périmètre des EPCI.

La CCBTA compte 75 agents en poste au 1^{er} décembre 2019 (contre 77 au 1^{er} janvier), dont 69 fonctionnaires et 6 contractuels.

La dette cumulée s'élève à 20.140.558 € dont 15.728.759€ pour le budget principal, en progression. Les garanties d'emprunts au titre de la compétence logement s'élèvent à 6.634.765 €. La dette ne présente pas de risque, les emprunts sont essentiellement à taux fixe.

Comme en 2019, la situation financière de la CCBTA est saine, permettant de financer le programme d'investissements du contrat local et de soutien à l'activité économique. Néanmoins, comme chaque année, il conviendra de maîtriser le ratio dépenses de fonctionnement/recettes et prendre en compte l'impact de la GEMAPI, le coût de la propreté urbaine (en hausse), l'évolution à la hausse du SDIS, le bilan final du FPIC, ainsi que les moyens mobilisés pour l'essor du tourisme (en hausse).

En matière de fiscalité directe, le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE, ex taxe professionnelle) s'élève à 33,22 % (identique depuis la création de la CCBTA) : le taux de taxe d'habitation est également maintenu à 10,44% tout comme le taux de la taxe foncière non bâtie additionnelle à 2,73%. Enfin, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est, elle aussi, stabilisée à hauteur de 14,15% sans augmentation.

Au niveau des dotations de l'Etat, la DGF ne devrait pas diminuer (173.558 €) ; en revanche la dotation de compensation continuera à diminuer et est estimée à un maximum de 1 310 000 €.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, l'objectif demeure la maîtrise des charges ; la dotation de solidarité communautaire devrait se stabiliser du fait de la stagnation du FPIC a priori en 2020.

Enfin, parmi les propositions d'investissement 2020, outre les restes à réaliser 2019 :

- Poursuite de l'étude technique du port de Fourques
- Poursuite du programme de PAV enterrés
- Acquisition foncière avec dossier DUP pour la ZI de Broussan
- Lancement des travaux pour la maison médicale de Beaucaire
- Poursuite du réseau THD et des raccordements
- Finalisation des aires de covoiturage (Jonquières Saint Vincent et Beaucaire)
- Montée en puissance de l'OPAH Rénovation Urbaine
- PPP : achèvement du passage en LED du réseau d'éclairage public au 3^{ème} trimestre 2020
- Atelier relais zone du Rieu à Bellegarde
- Maîtrise d'œuvre d'aménagement de la Via Rhona de Beaucaire à Bellegarde

La perspective d'emprunt d'équilibre serait de l'ordre de 5 M€ sur le budget principal.

3/ LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU 31 DECEMBRE 2019

Les résultats prévisionnels à l'issue de l'exercice 2019

- Les dépenses 2019 se sont élevées à 2.514.732€ (2.414.259€ en 2018), les recettes à 2.809.588€ (2.752.539€ en 2018) soit un résultat excédentaire de 294.856€ (excédent de 338.279€ en 2018).
- Ce résultat est en diminution par rapport à 2018 mais il est supérieur aux prévisions budgétaires (221.980€).
- Le résultat d'exercice de la section d'investissement est également excédentaire et s'élève à 614.238€.
Cumulé au résultat positif 2018 reporté en 2019 (+ 10.047€), le résultat de clôture présente un excédent de 624.285 €.
- Ainsi, le résultat global de clôture cumulé pour les deux sections est excédentaire et s'élève à 919.141€ (contre 348.326€ en 2018).
- Cet excédent doit être pondéré par l'écart négatif des restes à réaliser 2019 (-724.416€).

L'évolution des charges de fonctionnement :

- Les charges à caractère général (chapitre 011 : 829.529 €) ont connu une augmentation de 6,5% par rapport au compte administratif 2018.
Plusieurs causes à cette augmentation :
 - Le dépassement des frais prévisionnels d'électricité (article 60612), de carburant (article 60622), et de la fourniture de petit équipement (article 60632).
 - L'article 611 : la prestation de service d'entretien ménager partiellement externalisée, confiée à une association d'insertion (prévision sur 9 mois alors que la durée réelle est sur 12 mois), la géolocalisation du véhicule de la PM, l'animateur supplémentaire durant le temps méridien à la cantine.
 - Tous les articles concernant les frais d'entretien sont quasiment en dépassement par rapport aux prévisions 2019. :
 - L'entretien des bâtiments publics (article 615221, +24.05 % d'augmentation). Cette augmentation s'explique par plusieurs imprévus notamment à la cantine scolaire où l'armoire électrique a pris feu (compensé en partie en recette par l'assurance) mais aussi les travaux de réaménagement d'anciens sanitaires devenus un local de stockage où le coût s'est avéré plus important que les prévisions. Plusieurs travaux électriques, de plomberie et de VMC au local commercial rue du grand mas ont été indispensables afin de louer le bien conformes aux normes de sécurité. Beaucoup d'interventions ont été réalisées aux 3 écoles (plomberie, électricité, réparations chauffage...) représentant un montant total de 6 570 €.

- Le dépassement concernant l'entretien de réseaux (615232, + 38,63 %) s'explique par des travaux d'alimentation électriques concernant la fête votive (déplacement de la fête au CSC) et des travaux de raccordement électriques pour le marché paysan.
- L'entretien du matériel roulant (61551, + 25,27%) s'explique en partie par une réparation de 2 546 € sur le tracteur (cette facture représente à elle seule le dépassement de cet article).
- L'entretien d'autres matériels (article 61558, + 69,97%.) est en dépassement cette année mais la réalisation 2019 est quasiment la même que celle de 2018, la prévision a été sous-estimée. L'usure de certains matériels (aux services techniques et à la cantine scolaire expliquent les nombreuses interventions. On retrouve des réparations notamment sur la débroussailleuse, la tondeuse autoportée, le souffleur. Concernant la cantine scolaire, on retrouve des interventions sur le lave-vaisselle, sur un aspirateur.
- Le dépassement des frais de maintenance (6156) et d'affranchissement (6261).
- L'article 6232 « fêtes et cérémonies » est également en dépassement (+ 9,3 % par rapport aux prévisions initiales). La prévision de 1.000 € pour « autres manifestations » est sous-évaluée.
- L'article 627 « services bancaires » est aussi en dépassement dû aux frais bancaires de l'emprunt contracté fin 2019.
- Les charges de personnel (chapitre 012 : 1.192.420€) ont quasiment stagné par rapport à 2018 (+0,26%) et sont quasiment conformes aux prévisions budgétaires (0,31%). Elles représentent 49,30 % des charges réelles de fonctionnement (pour rappel en 2018 elles étaient à 50,20 %), mais en valeur nette des remboursements de congés maladie et des emplois aidés, leur proportion diminue à 46,44 % (contre 45,4% en 2018). Parmi les faits marquants :
 - Le recrutement de saisonniers au service technique
 - Le remplacement de la secrétaire des ST (depuis le 24 juin 20h/semaine) et d'un agent en congé maternité
 - Un nombre d'heures supplémentaires payées, en augmentation
- Les atténuations de produits (chapitre 014 : 27.285€) ont connu une diminution de 6,14 % par rapport à 2018 du fait de l'évolution du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65 : 30.059€) ont légèrement augmenté de 0,95 % par rapport à 2018, et sont légèrement inférieures aux prévisions budgétaires (-1,54%).
- Les charges financières (chapitre 66 : 53.469€) sont conformes aux prévisions budgétaires ; l'article 66111 relatif aux intérêts de la dette diminue toutefois conformément à l'évolution de l'annuité de la dette.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67 : 0€) n'ont pas été impactées.

Globalement, les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à **2.426.764 €** et ont augmenté de +2,08 % par rapport au compte administratif 2018.

L'évolution des produits de fonctionnement :

- Les produits des services et du domaine (chapitre 70 : 195.917€) ont diminué de 8,7% par rapport en 2018 du fait de la première perception du loyer en 2018 du parc solaire des Cinquains avec effet rétroactif, mais est en augmentation de 2,69 % par rapport aux prévisions 2019.
- Les impôts et taxes (chapitre 73 : 1.939.774€) ont augmenté (+2 ;13%), malgré la diminution du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (article 73223). Le produit des impôts directs locaux a augmenté de 3,67 % par rapport à 2018 (articles 73111 et 7318). La part des recettes fiscales dans les recettes réelles de fonctionnement s'élève à près de 69% (identique à 2018).
- Les dotations et participations (chapitre 74 : 550.913 €) sont en augmentation par rapport à 2018 (+1,95%) du fait principalement de l'augmentation des contrats de travail aidés par l'Etat (2PEC supplémentaires par rapport aux prévisions : PM et école maternelle) La part des dotations dans les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 19,60 % (contre 19,64% en 2018).

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75 : 28.205€) ont augmenté de 87,16% par rapport à 2018, en raison de l'arrivée des locataires de l'appartement de la place de la Mairie et de la boulangerie (article 752), mais aussi en raison de la location de la licence IV (article 751).
- Les produits exceptionnels (chapitre 77 : 13.061€) sont aussi en augmentation (+70,91%) il s'agit entre autres des remboursements d'assurances, fluctuants en fonction des sinistres, et des avoirs sur facture, et cette année la vente de 3 véhicules des ST a été comptabilisée dans ce chapitre.
- Les atténuations de charge (chapitre 013 : 40.924€) ont diminué de 45,84% mais supérieures aux prévisions : ces recettes sont liées aux remboursements d'assurance statutaire. La situation de l'année 2018 a été exceptionnelle avec 3 agents en maladie pendant plusieurs mois et un congé maternité.

Globalement, les produits réels de fonctionnement s'élèvent à **2.809.588€** et sont en augmentation (+ 2,07%). Pour rappel en 2018 ils avaient augmenté de +3,7 % après deux années de baisse.

La section d'investissement

En dépenses :

- Le montant total des dépenses réelles s'élève 1.218.994 (contre 417.314 € en 2018 et 1.084.806€ en 2017).
- Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) s'élèvent à 1.041.068 € représentant 49,85% du programme prévisionnel ; 1.043.274€ restent à réaliser sur l'exercice 2020.
- Plusieurs ajustements ont été opérés en cours d'exercice :
 - Annulation de reste à réaliser 2019 pour un montant de 12.705 €.
 - Report de plusieurs opérations en 2020 pour un montant total de 48.011 €.
 - Diminution de certaines opérations pour un montant de 6.025 €
 - Ajouts ou ajustements à la hausse pour un montant total de 226.593 €.
 Pour mémoire, une décision modificative a été votée le 27 novembre dernier pour un montant de 159.852 € pour permettre l'ensemble de ces ajustements.

En recettes :

- Le montant total des recettes réelles s'est élevé à 1.833.232 € (incluant l'emprunt de 1.175.000 €), contre 568.738 € en 2018.
- Les reste-à-réaliser s'élèvent à 316.858 € (contre 36.841 € en 2018)
- Plusieurs subventions nouvelles ont été obtenues en cours d'exercice, dont certaines restent à réaliser :
 - Aménagement de la voie de liaison Peire Fioc (Département et Région).
 - Aménagement du parking Rambert (Amendes de Police)
 - Equipements du PAPPH (Agence de l'Eau)
 - Enfouissement réseaux secs chemin des Pradas (SMEG)
- Le recours à l'emprunt, conformément aux prévisions, a donc été indispensable pour financer le programme d'investissement.

Les comptes de la commune

Conformément aux directives de la Direction Générale des Finances Publiques et de la Direction Générale des Collectivités Locales, la commune présente chaque année ses informations à caractère financier, dans un souci de transparence et d'analyse rétrospective.

| | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| DEPENSES TOTALES (Fonctionnement + Investissement) | 3 733 726 | 2 972 949 | 3 472 165 |
| RECETTES TOTALES (Fonctionnement + Investissement) | 4 642 821 | 3 321 277 | 3 579 168 |
| DEPENSES TOTALES HORS REMBOURSEMENT DETTE (chapitres 66 + 16) | 3 543 123 | 2 774 621 | 3 310 153 |
| RECETTES TOTALES HORS EMPRUNTS (chapitre 16) | 3 467 821 | 3 320 727 | 3 579 168 |
| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1) | 2 426 763 | 2 377 319 | 2 361 383 |
| DEP. REEL. FONCT. HORS INTERETS DE LA DETTE (chapitre 66)(2) | 2 373 294 | 2 318 274 | 2 308 759 |
| - dont achats et charges externes (chapitres 011 + 65 + 67) | 1 149 589 | 1 095 873 | 1 055 818 |
| - dont personnel (chapitre 012) | 1 196 420 | 1 193 329 | 1 222 315 |
| RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (3) | 2 768 796 | 2 752 539 | 2 653 082 |
| - dont Impôts et taxes (chapitre 73) | 1 939 774 | 1 899 313 | 1 830 434 |
| - dont dotations (chapitre 74) | 550 913 | 540 363 | 582 070 |
| EPARGNE DE GESTION (4) = (3) - (2) | 395 502 | 434 265 | 344 323 |
| EPARGNE BRUTE (5) = (3) - (1) | 342 033 | 375 220 | 291 699 |
| EPARGNE NETTE = (4) - capital dette (chapitre 16) | 258 368 | 294 982 | 234 935 |
| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (incluant chapitre 001) | 1 178 202 | 558 690 | 1 084 806 |
| DEP. REEL. INVEST. HORS CAPITAL DE LA DETTE (chapitre 16) (6) | 1 041 067 | 419 407 | 975 418 |
| - dont équipements (chapitres 20-21-23) | 2 066 905 | 275 684 | 975 418 |
| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (incluant chapitre 001) | 1 843 280 | 531 798 | 915 108 |
| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (7) | 668 280 | 531 248 | 415 108 |
| - dont dotations (chapitre 10) | 518 584 | 396 954 | 361 943 |
| - dont subventions (chapitre 13) | 50 889 | 134 292 | 38 166 |
| BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT = (4)+(7)-(6) | -114 419 | 546 106 | -215 987 |
| FOND DE ROULEMENT INITIAL (chapitres 002 + 001 + article 1068) (8) | 348 326 | 122 001 | 311 659 |
| FOND DE ROULEMENT AU 31/12 | 919 141 | 348 326 | 122 001 |
| VARIATION DU FOND DE ROULEMENT | 570 815 | 226 325 | -189 658 |
| EVOLUTION DE LA DETTE : | | | |
| - Annuité de la dette (chapitres 66 + 16) | 190 603 | 198 328 | 162 012 |
| - Emprunts nouveaux | 1 175 000 | 0 | 500 000 |
| - Emprunts nouveaux - annuité de la dette | 984 397 | -198 328 | 337 988 |
| - Dette totale au 31 décembre (encours) | 2 766 160 | 1 728 295 | 1 867 579 |
| RATIOS | | | |
| - Epargne de gestion / recettes réelles de fonctionnement | 14,28% | 15,78% | 12,98% |
| - Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement | 12,35% | 13,63% | 10,99% |
| - Dette au 31/12 / recettes réelles de fonctionnement | 99,90% | 62,79% | 70,39% |
| - Annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement | 6,88% | 7,21% | 6,11% |

Parmi les principaux enseignements de ces comptes et de leur évolution, on peut noter :

- Une forte augmentation du volume budgétaire global, lié au programme d'investissements en dépenses et à l'emprunt d'équilibre en recettes.
- L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+2%), plus importante que celle des recettes (+0,6%).
- Une épargne nette de gestion inférieure à 2018 mais supérieure à 2017 ; cet indicateur traduit la capacité de financement de nouveaux équipements après remboursement de la dette
- La commune retrouve un besoin de financement, c'est-à-dire que son épargne est inférieure aux dépenses d'investissements du fait du programme important réalisé en 2019.
- Le fond de roulement est élevé et correspond à 4,5 douzièmes de fonctionnement au 31 décembre 2019.
- L'annuité de la dette et la charge annuelle de la dette ont diminué, mais le recours à un nouvel emprunt a logiquement dégradé le ratio d'endettement en augmentant l'encours au 31 décembre.

Les ratios obligatoires

Les ratios calculés pour la commune peuvent être comparés aux ratios moyens des communes de la strate démographique 3.500 à 5.000 habitants communiqués par la DGFiP et la DGCL.

Pour information la population jonquiéroise au 1^{er} janvier 2019 s'élevait à 3 790 habitants.

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en €/habitant.

| RATIOS (DGCL 4-7a) | | 2019 | | |
|-----------------------|---|--------|--------|---------|
| | | JSV | STRATE | % 2018 |
| 1 | Dépenses réelles de fonctionnement / population | 640,31 | 836 | 0,52% |
| 2 | Produit des impositions directes (article 731) / population | 252,47 | 452 | 2,09% |
| 3 | Recettes réelles de fonctionnement / population | 730,55 | 1019 | -0,95% |
| 4 | Dépenses d'équipement / population | 545,36 | 292 | 264,29% |
| 5 | Dettes / population | 729,86 | 782 | 57,60% |
| 6 | Dotation Globale de Fonctionnement (article 741) / population | 86,92 | 151 | -0,56% |
| 7 | Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement | 49,30% | 53% | -1,78% |
| | Dépenses nettes de personnel / DRF | 46,50% | | 2,42% |
| 10 | Dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement | 74,65% | 28,60% | 267,78% |

Le constat principal :

Tous les ratios communaux de fonctionnement sont inférieurs aux ratios de la strate, ce qui est positif en matière de charges de personnel, mais qui traduit aussi la faiblesse des ressources de fonctionnement et son impact sur la capacité d'investissement de la commune.

L'effort d'équipement consenti en 2019 est en revanche très largement supérieur au ratio de la strate, et dans la mesure où il a en grande partie reposé sur le recours à l'emprunt, il impacte à la hausse le ratio de la dette par habitant.

Les ratios de santé financière

Quatre ratios financiers sont utilisés chaque année pour évaluer plus particulièrement la santé financière de la collectivité, et les comparer d'un exercice sur l'autre :

Le coefficient d'autofinancement courant :

- Il mesure la capacité de financement des opérations d'investissement après le règlement des charges courantes de fonctionnement et de la dette.
- La formule de calcul : $[\text{Dépenses réelles de fonctionnement} + \text{capital de la dette}] / \text{Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions)}$
- A l'issue de l'exercice 2019, il s'élève à 92,6% (contre 91,4% en 2018, 93% en 2017 et 95% en 2016).
- Le seuil d'alerte se situe au-delà de 100%, signifiant un autofinancement insuffisant pour financer l'investissement
- Le coefficient d'autofinancement courant s'est légèrement dégradé mais reste éloigné du seuil d'alerte et proche du taux moyen des communes de la strate (90,7%).

Le ratio d'endettement :

- Il mesure la charge de la dette par rapport à la richesse de la commune, et donc sa marge d'endettement pour les années à venir.
- La formule de calcul : $\text{Encours de la dette (capital restant dû)} / \text{Recettes réelles de fonctionnement}$
- Au 31 décembre 2019, il s'élève à 62,46%, stable par rapport à 2018 (62,7%), et éloigné du taux moyen des communes de la strate (74,4%).
- Le seuil d'alerte s'établit à 121%.

Le ratio de rigidité structurelle :

- Il mesure le caractère incompressible des dépenses obligatoires de la commune (charges de personnel et annuité de la dette), et donc sa difficulté à accroître sa capacité d'autofinancement.
- La formule de calcul : [Charges de personnel (012) + annuité de la dette (66 + 16)] / Recettes réelles de fonctionnement
- Il s'élève à 50,1%, en légère diminution par rapport à 2018 (50,5%) ; et 47,61% en intégrant les atténuations de charges de personnel et les aides de l'Etat.
- Le seuil d'alerte est fixé à 65%.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

- C'est un indicateur de pression fiscale, qui compare le produit fiscal de la commune au produit fiscal de référence nationale pour les communes de même strate démographique.
- La formule de calcul : Produit des contributions directes (73111) / Potentiel fiscal
- A l'issue de l'exercice 2019, il s'élève à 61,88% (contre 62% en 2018).
- Le seuil d'alerte est fixé à 100% signe d'une pression fiscale élevée.
- Le coefficient est relativement stable, en légère baisse comme en 2018, traduisant une augmentation des taux moyens nationaux d'imposition proportionnellement plus élevée que l'augmentation des bases fiscales communales.

Conclusions :

Cette année encore, et de façon objective, les orientations budgétaires ont été respectées :

- Les charges de fonctionnement sont inférieures aux prévisions
- Les recettes de fonctionnement sont en augmentation pour la seconde fois consécutive
- Le résultat de clôture est supérieur à l'estimation du budget primitif
- Les ratios de santé financière sont positifs et toujours très éloignés des seuils d'alerte.

Mais cette année encore, il faut noter un niveau global de dépenses et de recettes de fonctionnement faible par rapport aux communes de la même strate démographique, ce qui contraint et limite le niveau des dépenses d'équipement.

Le constat est le même qu'en 2018 : le ratio entre le produit de la fiscalité directe et le nombre d'habitants traduit le faible niveau de revenu moyen des ménages jonquiérois ; la valeur locative moyenne est également faible, ce qui impacte le montant des bases, et le niveau de pression fiscale est lui aussi peu élevé du fait de la faiblesse des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière.

Autre facteur d'explication du faible niveau de recettes, déjà signalé en 2018 : la baisse des dotations de l'Etat de 34,3% entre 2014 et 2018, soit une perte cumulée de 408.000€ !

4/ LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2020

Comme les années précédentes, les perspectives budgétaires de l'année sont induites par l'analyse financière de l'exercice écoulé :

- Les charges de fonctionnement doivent être maîtrisées, à défaut de les réduire pour ne pas porter atteinte à la qualité des services publics
- Et les recettes de fonctionnement doivent être optimisées, sans que l'effort demandé à la population ne soit trop conséquent

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au niveau des dépenses :

Les charges à caractère général (chapitre 011) seraient de l'ordre de 857 854 €.

Les perspectives de dépenses sur ce chapitre sont clairement en augmentation, sous l'effet de plusieurs facteurs :

- L'augmentation des frais d'électricité (article 60612)
- L'externalisation partielle de l'entretien ménager des bâtiments communaux (article 611)
- Le poste de coordination et l'animateur à la médiathèque afin de créer une animation le mercredi après-midi (article 611)

L'augmentation globale du chapitre reste trop importante (+3,4% par rapport au BP 2019) et l'ensemble des autres charges à caractère général devront donc faire l'objet de rationalisation et d'économies, à déterminer en fonction de la nature de chaque dépense.

L'objectif serait de maintenir le niveau du BP 2019, soit 830.145€, afin de compenser l'effet globalement inflationniste des dépenses précitées.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèveraient à 1.201.568€, soit une légère augmentation de 0,1%.

Au 1^{er} janvier 2020, la commune compte 35 agents, soit 2 de plus qu'en 2019.

Parmi les événements à venir :

- 1 départ à la retraite d'un agent au 01.02.2020
- 6 contrats PEC qui arrivent à échéance en juillet et août 2019, le renouvellement des contrats aidés est budgétisé mais il dépend des nouveaux dispositifs mis en œuvre par l'Etat.
- 20 mois de recrutements non titulaires sont budgétisés pour prévoir un renfort saisonnier des services techniques, l'absentéisme du personnel pour raisons de santé, et le poste du secrétariat des ST.
- Le reclassement d'un agent en maladie ordinaire à la Médiathèque
- Le cas d'un agent affecté au secrétariat des écoles mais dont le mi-temps thérapeutique arrive à son terme le 31.03.2020.

Les atténuations de produits (chapitre 014) : 27.325€

Il s'agit essentiellement du Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunales dont la commune est à la fois contributrice (en raison du potentiel financier de la CCBTA) et bénéficiaire (en raison de l'effort fiscal de la CCBTA).

Le montant du Fonds 2019 n'a pas encore été communiqué et la prévision de crédits est donc pour l'instant identique au compte administratif 2019.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) seraient de l'ordre de 377.626€, soit une augmentation de 16,16 % par rapport au BP 2019.

Cette augmentation est essentiellement liée à l'évolution réglementaire du nombre de conseillers municipaux (de 23 à 27 en 2020) qui impacte le volume global des indemnités des élus.

- Les indemnités des élus : 112.506 € (articles 6531-6533-6534)
- Les contributions aux organismes de regroupement, incluant la participation aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques de la Peire Fioc (article 65541) : 39.411€
- Les autres contributions obligatoires (article 6558)
- La subvention d'équilibre au CCAS portée à 22.000€ compte tenu de son besoin de financement (article 657362)
- Les subventions aux associations, qui n'ont pas fait l'objet, pour l'instant, d'une analyse conjointe avec la commission des festivités et qui s'élèveraient à 159.735€ (base 2019 - article 6574)

Les charges financières (chapitre 66) : 61.375€ + 14,8% par rapport au CA 2019)

Les intérêts de la dette augmentent suite à l'emprunt de 1.175.000 € contracté fin 2019 (article 66111).

Les intérêts courus non échus (ICNE) redeviennent négatifs en raison d'une contrepassation 2019 supérieure au rattachement 2020 (article 66112).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 1.000€

Même si aucune dépense n'a été constatée sur ce chapitre en 2019, une prévision budgétaire reste nécessaire pour couvrir des dépenses éventuelles.

Les charges réelles prévisionnelles de fonctionnement 2020 seraient ainsi de l'ordre de 2.526.748€, en augmentation par rapport au budget primitif 2019 (+14,2%).

A ces charges réelles s'ajoutent les écritures d'ordre relatives aux dotations aux amortissements des biens (chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections).

Le crédit relatif aux dotations aux amortissements doit être actualisé au regard des immobilisations nouvelles constatées au 31 décembre 2019 : il atteindrait ainsi 79.872€.

Cette écriture est en augmentation par rapport à 2019, mais elle sera neutralisée par une recette d'ordre de même montant portée en section d'investissement (chapitre 040).

Le montant total des dépenses de fonctionnement 2019 s'élèverait ainsi à 2.606.620€.

Au niveau des recettes :

Les atténuations de charges (chapitre 013) : 20.000€

S'agissant des remboursements de congés maladie, ces recettes demeurent aléatoires et sont donc volontairement minorées par rapport à 2018.

Mais elles devraient être a priori très inférieures à 2019 compte tenu de la reprise de deux agents qui étaient en maladie depuis près d'un an. Un agent reste à ce jour en disponibilité d'office pour raisons médicales, à demi-traitement, mais un reclassement est en cours avec une possible reprise dans l'année.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) : 190.774€

- Le loyer du parc solaire Les Cinquains est évaluée à partir du bail emphytéotique initial (28.454€/an).
- Les redevances du service de restauration (article 7067) sont évaluées sur les mêmes bases quantitatives que les dépenses d'alimentation inscrites à l'article 60623, soit 121.420€.
- Il en est de même pour le portage des repas (article 7066 : 23.400€).

Les impôts directs locaux (chapitre 73) sont estimés à ce jour à 1.938.367€, soit en augmentation de +1,35% par rapport au BP 2019. Toutefois :

- Les bases prévisionnelles des taxes foncières et d'habitation (article 73111) ainsi que des allocations compensatrices (articles 74834 et 74835) n'ont pas encore été notifiées. Les prévisions 2020 sont donc pour l'instant établies sur les bases de 2019.
- Il en est de même pour le produit prévisionnel du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales qui n'a pas encore été notifié et est donc prévisionnellement inchangé par rapport à 2019 (article 73223 = 69.692€).
- Ainsi que des prévisions de recettes pour l'ensemble des autres impôts et taxes, également basées sur le compte administratif 2019.

Les dotations et participations (chapitre 74) sont estimées à 523.130€ (-1,4% par rapport au BP 2019, -5% par rapport au CA). Mais là encore :

- En l'absence de notification des dotations de l'Etat 2020, les prévisions sont basées sur le compte administratif 2018, soit 299.421 (articles 741).
- Pour la même raison, les autres dotations (article 7478) et allocations compensatrices des impôts directs (articles 74834 et 74835) sont maintenues prévisionnellement au niveau du compte administratif 2019.
- La participation de l'Etat au titre des emplois aidés est portée à 31.294€ correspondant à l'état prévisionnel des effectifs contractuels en 2020 (article 74718).
- La notification des droits à la prestation de service ordinaire de la CAF concernant la convention d'objectifs et de financements ne nous a pas encore été notifiée, la base prévisionnelle reste donc la réalisation 2019 ; contrairement au contrat enfance jeunesse dont le montant nous a été communiqué (article 7478 = 102.743€).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 34.088€

Ces produits sont liés à la location du centre socioculturel, des appartements communaux de la rue du Nord et de la Place de la Mairie, du local commercial de la rue du Grand Mas et du bureau de Poste.

Ces produits sont en augmentation compte tenu de l'état d'occupation actuel et futur des locaux (article 752 = 28.088€).

Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 6.000€

Ces produits résultent soit de remboursements d'assurance, et sont alors aléatoires en fonction des déclarations de sinistres éventuels, soit des avoirs (article 7788).

Le résultat de clôture excédentaire 2019 de la section de fonctionnement (ligne budgétaire 002) devrait être intégralement capitalisé en section d'investissement (294.856€) sans report sur la section de fonctionnement.

Aucune écriture d'ordre n'est à porter au budget primitif 2020.

Les recettes réelles de fonctionnement 2019 s'élèveraient ainsi prévisionnellement à 2.712.359€. Soit un excédent de 105.739€ à inscrire en dépenses au chapitre 023 pour équilibrer la section.

Cet excédent est trop faible et correspond à un coefficient d'autofinancement de plus de 98%.

Ainsi, au terme de cette première analyse des perspectives budgétaires 2020, il est nécessaire d'accroître l'autofinancement prévisionnel issu de la section de fonctionnement, à la faveur d'une part d'une meilleure maîtrise des dépenses, et d'autre part d'une optimisation des recettes sur laquelle la marge de manœuvre de la commune est très limitée.

L'objectif serait d'atteindre un excédent prévisionnel de l'ordre de 295.000€ pour conserver le niveau d'autofinancement de 2019.

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les écritures obligatoires :

En recettes :

| | |
|---|------------------|
| Résultat cumulé à l'issue de l'exercice 2019 | 624.285 |
| Capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2019 (article 1068) | 294.856 |
| Reste à Réaliser 2019, dont : | 316.858 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Extension de la vidéoprotection dans le cadre du FIPD • Contrat bourg centre pour la voie de liaison Peire Fioc • Pacte territorial 2019 pour la voie de liaison Peire Fioc • DETR 2017 pour l'aménagement des arrêts de bus sur la RD.999 | |
| FCTVA (article 10222) : taux de 16,404% appliqué à 249.719€ € de dépenses éligibles. | 40.964 |
| Taxe d'aménagement (article 10226) : base 2019 en attendant la notification du produit prévisionnel 2020 | 25.000 |
| Subventions nouvelles notifiées : | |
| <ul style="list-style-type: none"> • FIPD au titre des alarmes anti-intrusion dans les écoles | 13.537 |
| Amortissement des immobilisations (chapitre 040) : écriture d'ordre en contrepartie des dotations portées en dépenses de la section de fonctionnement (chapitre 042) | 79.872 |
| Virement prévisionnel de la section de fonctionnement 2020 (chapitre 021) | 105.739 |
| TOTAL | 1.501.111 |

En dépenses :

| | |
|--|-----------|
| Remboursement du capital de la dette au 1 ^{er} janvier 2020 (151.695€) | 151.695 |
| Reste à Réaliser 2019, dont : | 1.043.275 |
| <ul style="list-style-type: none"> • L'étude de révision du PLU • L'étude de programmation pour la construction d'un groupe scolaire • La subvention pour la climatisation de la brigade de Gendarmerie • L'acquisition des terrains pour la voie de liaison • La remise en état du rond-point de la ZA la Broue • L'accès au columbarium du cimetière • L'extension de la vidéoprotection • L'enfouissement des réseaux EP et GC de la Rue de Nîmes et des Pradas • L'acquisition des arrêts de bus • Les travaux d'accessibilité au CSC • L'Aménagement du chemin des Pradas • L'aménagement de 2 arrêts de bus • La création de la nouvelle voie de liaison Peire Fioc | |

| | |
|---|------------------|
| Opérations techniquement ou juridiquement déjà engagées : | |
| • Réseau GCFT rue de Nîmes – 3 ^{ème} tranche (SMEG 30) | 2.871 |
| • Raccordement électrique de la halle des sports (ENEDIS) | 54.820 |
| • Déplacement du compteur de tennis (ENEDIS) | 2.832 |
| • Construction d'un nouveau mur d'entraînement du tennis club (DAUMAS) | 29.208 |
| • Plus-value des travaux d'aménagement de la voie de liaison Peire Fioc | 18.612 |
| • Révision générale du PLU (URBANIS) | 17.011 |
| • Acquisition terrain GOUDET | 31.000 |
| • AMO groupe scolaire élémentaire (PROCESS) | 13.200 |
| • Alarmes anti-intrusion écoles (INEO) | 32.490 |
| • Rénovation et enfouissement réseaux secs Rue Peire Fioc (GCFT + EP) | 96.098 |
| • Etude du risque de ruissellement porté au PLU | 33.210 |
| • Plus-value sanitaires PMR Centre socioculturel | 2.314 |
| • Licence GoFolio (GFI) | 3.070 |
| <i>Sous-total</i> | 336.736 |
| <i>Total dépenses obligatoires</i> | 1.531.706 |
| <i>Solde par rapport aux recettes</i> | - 30.595 |

Les écritures nouvelles :

En dépenses :

| | |
|---|----------------|
| Nouvelles opérations projetées (élus et services) : | |
| • Aménagement du parking Rambert | 107.279 |
| • Parking Centre socioculturel | 56.502 |
| • Migration informatique de la médiathèque | 10.000 |
| • Réfection chemin du Mas du Charcutier (LAUTIER) | 19.359 |
| • Aménagement hydraulique chemin du Mas du Charcutier (LAUTIER) | 8.214 |
| • Réfection chemin de Four de Cadran (hors agglomération) (LAUTIER) | 26.024 |
| • Aménagements extérieurs des ateliers municipaux (LAUTIER) | 23.888 |
| • Toiture école Fontcouverte (RS Construction – 2016) | 54.425 |
| • Equipements complémentaires self-service cantine scolaire (PERTUIS-FROID) | 23.040 |
| • Climatisation salle de classe ancienne BCD Ecole Le Mistral (DUFOR) | 4.416 |
| <i>Sous-total</i> | 333.147 |
| Nouveaux équipements (élus et services) : | |
| • Remplacement matériel informatique Police Municipale (XEFI) | 2.252 |
| • Scooter Police Municipale | 4.300 |
| • Pistolets Police Municipale (2) | 1.500 |
| • Gilets pare-balle (2) | 1.400 |
| • Débroussailleuse manuelle | 578 |
| • Sécateur électrique | 720 |
| • Faucheuse | 1.887 |
| • Tondeuse | 1.780 |
| • Véhicule léger (ST-PM-Administration) | 15.000 |
| • Renouvellement matériel informatique Ecole le Mistral | 3.500 |
| • Remplacement du lien antenne radio Eglise-Marché (BES) | 3.146 |
| <i>Sous-total</i> | 36.063 |

Soit un besoin de financement de 30.595 € pour les opérations obligatoires, et en augmentation pour chaque nouvelle opération projetée ou nouvel équipement demandé.

Ce besoin de financement est susceptible d'être réduit, à la faveur :

- D'une amélioration de la capacité d'autofinancement issue de la section de fonctionnement (objectif 295.000€ soit une capacité de financement supplémentaire de 190.000€ par rapport à l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement à ce jour).

- De l'obtention des subventions demandées pour les opérations inscrites au contrat Bourg Centre 2019 (arrêts de bus de la RD.999 et accessibilité PMR du centre socioculturel)
- De l'ajustement du coût de certaines opérations à la faveur des avant-projets détaillés et de l'issue des consultations publiques

En tout état de cause, il conviendra de limiter les engagements nouveaux 2020 compte tenu des prochaines échéances électorales, et de ne pas recourir à un emprunt d'équilibre.

Le plan pluriannuel d'investissements :

Voir document sous-annexe n°1.

5/ L'EVOLUTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2019 :

La commune était engagée contractuellement pour 7 emprunts, dont 6 emprunts à taux fixe et 1 à taux variable (Euribor 12 mois).

1 emprunt arrivait à échéance en 2019 : l'emprunt de 300.000€ à taux variable contracté en 2004 auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 15 ans.

L'encours de la dette s'élevait à 1.728.295,63€ en diminution par rapport à 2018 (-7,5%) du fait de l'absence de nouvel emprunt en 2018.

L'annuité prévisionnelle pour l'exercice 2019 s'élevait à 192.388,39€, en diminution de 5.940,67€ par rapport à 2018, dont 137.134,52€ en remboursement de capital et 55.253,85€ en frais d'intérêts.

Au 1^{er} janvier 2020 :

La commune est engagée contractuellement pour 7 emprunts (un emprunt échu en 2019 mais un nouvel emprunt contracté en 2019 ; 1 emprunt arrive à échéance au mois de mars 2020.

| Banque | Objet de l'emprunt | Montant | Année | Durée | Taux | Fin |
|--------|-------------------------------|-----------|-------|--------|------|------|
| CLF | Construction cantine scolaire | 200.000 | 2005 | 15 ans | 3,63 | 2020 |
| CRCA | Acquisition d'immeubles | 300.000 | 2006 | 30 ans | 4,10 | 2036 |
| CRCA | Equilibre budgétaire 2010 | 600.000 | 2010 | 20 ans | 3,12 | 2030 |
| CRCA | Equilibre budgétaire 2011 | 347.000 | 2011 | 20 ans | 4,32 | 2030 |
| CE | Equilibre budgétaire 2013 | 400.000 | 2013 | 20 ans | 4,45 | 2033 |
| CE | Equilibre budgétaire 2017 | 500.000 | 2018 | 15 ans | 1,71 | 2033 |
| CE | Equilibre budgétaire 2019 | 1.175.000 | 2019 | 30 ans | 0,89 | 2049 |

L'encours de la dette s'élève à 2.766.160,99€ en augmentation par rapport à 2019 du fait du nouvel emprunt contracté en 2019.

L'annuité prévisionnelle pour l'exercice 2020 s'élève à 214.020,93€ dont 151.692,19€ en capital et 62.328,74 en frais d'intérêts.

Dans la perspective du financement du futur groupe scolaire élémentaire, aucun nouvel emprunt ne devrait être contracté en 2020.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

L'exécution budgétaire et les résultats 2019

En section d'exploitation :

Les dépenses 2019 se sont élevées à 73.385€ (79.440€ en 2018), les recettes à 103.329€ (89.794€ en 2018) soit un **résultat excédentaire de 29.944€** (excédent de 10.354 € en 2018).

En section d'investissement :

Les dépenses 2019 se sont élevées à 144.023€, et 76.043€ restent à réaliser sur l'exercice 2020. Les recettes d'investissement se sont élevées à 127.684€ et aucune recette ne reste à réaliser. Le solde d'exécution de l'exercice, hors reste à réaliser, est déficitaire de 16.339 € (déficit en 2018 de 214.108€). Le solde cumulé, intégrant les restes à réaliser et l'excédent reporté, **reste excédentaire de 15.931 €** (contre 123.681 € en 2018 et 71.945 € en 2017).

Le programme d'investissements était conforme aux prévisions initiales :

- Travaux d'enrobés de la RD 999 suite renouvellement canalisations
- Déplacement poteau incendie N°13, côté cave coopérative
- Renouvellement et raccordement nouvelle canalisation rue des cerisiers / rue des costières
- Création d'une nouvelle voie de liaison Peire Fioc (réseau EP)
- Modification du réseau BRL avenue Vezza d'Alba

Plusieurs opérations non prévues au budget ont nécessité une décision modificative en investissement. Les travaux d'enfouissement des réseaux secs au niveau de la RD.999 ont donné lieu à une programmation coordonnée de rénovation des réseaux humides, et c'est ainsi qu'a été réalisé le maillage du réseau d'eau potable avec la rue des Costières et la rue des Cerisiers.

Les perspectives 2020

Au niveau de la section d'exploitation :

Les charges réelles d'exploitation devraient légèrement diminuer par rapport à 2019 :

- Maintien des charges à caractère général (chapitre 011 = 11.450), des charges de gestion courante (chapitre 65 = 1.500) et des charges exceptionnelles (chapitre 67 = 1.500)
- Diminution des intérêts de la dette (chapitre 66 = 8.050)

Les dépenses réelles prévisionnelles seraient ainsi de l'ordre de 22.510 € (contre 22.980 € en 2019).

Les dépenses d'ordre diminueraient légèrement sous l'effet de l'évolution des dotations aux amortissements pour un montant de 59.530 € (chapitre 042).

Soit un total prévisionnel **de dépenses de 82.040 € (83.913 € en 2019)**.

Les recettes réelles (chapitre 70) sont supérieures aux prévisions 2019 (ajustement de l'article 70111 conforme au CA) : elles seraient ainsi de l'ordre de 80.000 €.

S'ajoutent les recettes d'ordre correspondant à l'amortissement des subventions (chapitre 040), sans changement par rapport à 2019, soit 19.485 €.

Soit un total prévisionnel **de recettes de l'ordre de 99.485 €**.

La section d'exploitation est excédentaire de 17.445€, portés en virement à la section d'investissement (dépenses chapitre 023) pour équilibrer la section.

Au niveau de la section d'investissement :

En recettes seront inscrites :

- Le solde excédentaire d'exécution cumulé de 91.974 € (108.313 € en 2018 – 16.339 € en 2019) au chapitre 001
- L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2019 à hauteur de 29.944 € (chapitre 10)
- En écriture d'ordre, la neutralisation des dotations aux amortissements constatées en dépenses de fonctionnement, soit 59.530 € (chapitre 040)
- Et le virement prévisionnel de la section de fonctionnement (chapitre 021) de 17.445 €

Soit un montant **total de recettes prévisionnelles de 198.893 €**

En dépenses seront portées :

- L'écriture de reste à réaliser (76.043 €) relative aux opérations ci-dessous :
 - o Renouvellement poteau incendie n°15 rue de Nîmes / rue des oliviers
 - o Renouvellement poteau incendie 2 rue des amandiers
 - o Renouvellement canalisation RD 999 côté cave coopérative
 - o Renouvellement canalisation rue des costières au fossé du Grand Valat
 - o Voie de liaison Peïre Fioc
- Le remboursement du capital de la dette à hauteur de 9.840 € (un emprunt en cours, chapitre 16).
- Les opérations nouvelles, connues au 1^{er} janvier 2020 (chapitre 23) :
 - o Déplacement de compteurs suite travaux tennis : 320 €
 - o Maillage voie de liaison Peire Fioc : 4.800 €
 - o Avenant n°1 aux travaux réseaux adduction d'eau voie de liaison Peire Fioc : 3.600 €
- Les opérations d'ordre : amortissements des subventions, en contrepartie de la recette de fonctionnement (19.485 € au chapitre 040)

Soit un montant **total de dépenses certaines de 114.088 €**.

Il s'en suit une écriture d'équilibre de 84.805 € qui pourra être affectée au programme de travaux 2020.

L'actualisation du plan pluriannuel d'investissements

Voir document sous-annexe n°2.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

L'exécution budgétaire et les résultats 2019

En section d'exploitation :

Les dépenses 2019 se sont élevées à 57.103€ (60.264€ en 2018), les recettes à 61.684€ (93.306€ en 2018) soit **un résultat excédentaire de 4.581€** (excédent de 33.042€ en 2018).

Pour information, les principales dépenses de fonctionnement sur le chapitre 011 sont :

- Diverses réparations sur le tracto pelle
- Curage du pont sous la RD.999 face à la cave coopérative
- Assistance technique du Conseil Départemental pour l'assainissement collectif

En recettes, la participation pour assainissement collectif n'a rapporté que 6.600 € (chapitre 70) contre 25.300 € en 2018.

En section d'investissement :

Les dépenses 2019 se sont élevées à 157.133 € (68.463€ en 2018), et 30.280 € restent à réaliser sur l'exercice 2020.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 95.143 € (218.059€ en 2018),

Le solde d'exécution de l'exercice, hors reste à réaliser, est donc déficitaire de 61.990 €.

Le solde cumulé, intégrant les restes à réaliser et l'excédent reporté, **reste excédentaire de 220.306 €** (340.271 € en 2019)

Au regard du programme prévisionnel d'investissements 2019, ont été réalisés :

- L'acquisition du véhicule semi lourd
- Le remplacement du godet du tracto-pelle

En revanche, plusieurs dépenses supplémentaires ont été réalisées qui n'étaient pas prévues au budget :

- Interventions sur la presse à bande de la station d'épuration
- Maîtrise d'œuvre de l'installation de la centrifugeuse à la station d'épuration
- Reprise d'une conduite dans l'enceinte de la cave coopérative
- La prévision concernant la création de la voie de liaison Peire Fioc a dû être ajustée après notification du marché (+ 35.057 €)

Ces dépenses ont été partiellement compensées par le non-remplacement de la centrifugeuse.

Les perspectives 2020

Au niveau de la section d'exploitation :

Les charges réelles d'exploitation seront vraisemblablement identiques à 2019 (22.440 €) avec un maintien des charges à caractère général (chapitre 011 = 19.940), des charges de gestion courante (chapitre 65 = 1.500) et des charges exceptionnelles (chapitre 67 = 1.000).

Pour rappel il n'y a pas d'emprunt sur le budget annexe de l'assainissement.

Les dépenses d'ordre (chapitre 042) relatives aux dotations aux amortissements sont en baisse (45.830€ contre 48.635 € en 2018).

Soit un total prévisionnel de dépenses de l'ordre de **68.270€**.

Les recettes réelles seraient en augmentation, malgré la baisse de la prime d'épuration (chapitre 74 = 14.160).

Au vu du nombre de permis de construire déposés en 2019, la participation pour assainissement collectif devrait augmenter (prévision de 14 logements générant une PAC de 24.200 € sur le chapitre 70).

Les recettes s'élèveraient ainsi à 63.360 €.

S'ajoutent les recettes d'ordre (chapitre 042) correspondant, comme pour le budget de l'eau, aux amortissements des subventions, sans changement par rapport à 2019 soit 14.259 €.

Soit un total prévisionnel de recettes de **77.619 €**.

La section de fonctionnement serait excédentaire de 9.349€ portés en virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour équilibrer la section.

Au niveau de la section d'investissement :

En recettes seront inscrites :

- Le solde excédentaire d'exécution cumulé : 252.085€ (chapitre 001) soit 314.075 € en 2019 – 61.990 € en 2019.
- La capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2019 : 4.581€ (chapitre 10)
- En écriture d'ordre, la neutralisation des dotations aux amortissements constatées en dépenses de fonctionnement, soit 45.830 €.
- Et le virement prévisionnel de la section de fonctionnement (chapitre 021) d'un montant de 9.349€.

Soit un montant total de recettes de **311.845 €**.

En dépenses seront portées :

- Les écritures de reste à réaliser à hauteur de 30.280 € qui concernent :
 - o Reprise d'un réseau d'assainissement à la cave coopérative
 - o Remplacement de l'électronique déporté du débitmètre
 - o Réparation de la presse à boues
 - o Maîtrise d'œuvre – travaux de déshydratation des boues
 - o Nouvelle voie Peire Fioc
- Les opérations nouvelles, connues au 1^{er} janvier 2020 (chapitre 23) :
 - o Remplacement d'une conduite sous la RD.999 : 23.200 €
 - o Installation d'une centrifugeuse à la station d'épuration : 197.000 €
 - o Avenant n°1 aux travaux réseaux eaux usées voie de liaison Peire Fioc : 8.100 €

- Les opérations d'ordre : amortissements des subventions en contrepartie de la recette de fonctionnement (14.259 € au chapitre 040).
Soit un montant total de dépenses certaines de **272.839 €**.

Il s'en suit une écriture d'équilibre budgétaire de 39.006€ qui pourra être affectée au programme de travaux 2020.

L'actualisation du plan pluriannuel d'investissements

Voir document sous-annexe n°3.

7/ PRESENTATION CONSOLIDEE DES RESULTATS DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

| | Fonctionnement | | Investissement | | Total des sections | |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|----------------|
| | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 | 2018 |
| Budget Principal | 294.856 | 338.279 | 624.285 | 10.047 | 919.141 | 348.326 |
| Budget de l'eau | 29.944 | 10.354 | 15.931 | 123.681 | 45.875 | 134.035 |
| Budget Assainissement | 4.581 | 33.042 | 220.306 | 340.271 | 224.887 | 373.313 |
| TOTAL | 329.381 | 381.675 | 860.522 | 473.999 | 1.189.903 | 855.674 |

* * *